

G. MILCENT

La Question

Louis XVII

ET

LE CIMETIÈRE SAINTE-MARGUERITE



EXTRAIT DU « BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
DU BOURBONNAIS »



H. DARAGON

Libraire-Éditeur, — Rue Duperré, 30
PARIS-IX.



LA QUESTION LOUIS XVII

ET LE

CIMETIÈRE SAINTE-MARGUERITE

EST dans le vieux cimetière Sainte-Marguerite (situé au faubourg Saint-Antoine) que, comme on le sait, fut officiellement enterré le 12 juin 1795, le Dauphin mort au Temple le 20 prairial an III (8 juin 1795).

Apprenant que ce cimetière allait être prochainement désaffecté, la « *Commission du Vieux-Paris* » a, dans sa dernière séance, émis deux vœux :

1° Que l'on profite des travaux qui vont être entrepris, pour obtenir de faire des fouilles en vue de rechercher « les vestiges que ce cimetière révèle, notamment en ce qui concerne la plus célèbre de ses sépultures, et la plus contestée » ;

2° Qu'on ne laisse point disparaître, mais qu'on recueille comme un document historique la bière qui se trouve dans ce cimetière et qui passe pour contenir les ossements de Louis XVII (ossements qui deux fois déjà ont été examinés par des commissions scientifiques).

Ces vœux exprimés, il y a quelques jours, par la « *Commission du Vieux-Paris* » ramènent l'intérêt sur le problème historique non encore résolu : Louis XVII est-il réellement mort au Temple ?

Il semble que tout a été dit sur cette mort et les circonstances mystérieuses qui l'ont entourée : aussi, sans avoir la prétention de déchiffrer cette énigme, notre intention est-elle simplement de soumettre à notre Société — sur le désir qui nous en a été exprimé — plusieurs documents assez peu connus, qui, par leur caractère scientifique, sont moins controversables que les argu-

ments historiques et peuvent jeter quelque lumière sur cette obscure question.

Si l'on procède à de nouvelles fouilles dans le cimetière Sainte-Marguerite, si l'on exhume à nouveau la bière qui passe pour contenir les restes du Dauphin, deux questions devront et paraissent pouvoir être résolues scientifiquement :

1° *Les ossements contenus dans cette bière sont-ils bien ceux de l'enfant mort au Temple le 8 juin 1795 ?*

(Ce premier point semble pouvoir être éclairci par un examen attentif et détaillé du squelette : il suffirait de comparer les conclusions résultant de cet examen avec le procès-verbal d'autopsie établi par les docteurs Duman-gin, Pelletan, Lassus et Jeanroy, lors du décès de l'enfant : procès-verbal relatant minutieusement les altérations des os causées par les tumeurs des poignets et des genoux, et l'endroit où fut pratiquée la section du crâne.)

2° *Les ossements peuvent-ils être ceux de Louis XVII, c'est-à-dire correspondent-ils à ceux d'un enfant âgé de 10 ans et 2 mois (au moment de la mort) ?*

C'est en 1846 qu'eut lieu une première exhumation des restes de l'enfant mort au Temple, dans les circonstances assez curieuses que nous allons relater, et ce fut mon père, le Dr Milcent, qui le premier fut appelé à examiner les prétendus ossements du Dauphin. Nous dirons plus loin quelles furent ses conclusions.

Rappelons auparavant qu'en juin 1816 l'exhumation des restes du jeune prisonnier du Temple, ordonnée par Louis XVIII, fut contremandée au moment même où on allait y procéder. On n'a jamais pu expliquer la raison de ce contre-ordre : il est donc permis de supposer que le gouvernement de la Restauration était assez peu désireux de retrouver ces restes. D'autre part, « les démarches faites par l'abbé Lemercier, curé de Sainte-Marguerite, auprès de la duchesse d'Angoulême pour exhumer le corps de son frère, ou tout au moins fonder un service

perpétuel pour le repos de son âme, étaient toujours restées sans résultat » (1).

L'abbé Haumet, successeur de l'abbé Lemercier, persuadé qu'on n'obtiendrait jamais l'autorisation nécessaire, usa alors d'un subterfuge. « Il demanda à construire, contre le mur de la chapelle, un petit bâtiment provisoire pour la fonte d'une cloche et en fit creuser les fondations. » En face du pilier gauche de la porte latérale de l'église, à l'endroit désigné par Bétrancourt et Decouflet (fossoyeurs qui avaient inhumé l'enfant décédé au Temple), on trouva un cercueil de plomb. Le curé avertit aussitôt M. de Rambuteau, préfet de la Seine ; celui-ci répondit que l'administration n'avait pas à s'occuper de cette découverte.

« On apporta le cercueil chez le curé de Sainte-Marguerite et les ossements qu'il contenait furent examinés très attentivement et à plusieurs reprises par le Dr Milcent et trois de ses confrères, les Drs Gabalda, Tessier et Davasse. Un rapport scientifique et le procès-verbal de cet examen signé de ces quatre docteurs furent remis à M. l'abbé Haumet dans les premiers mois de l'année 1847.

« Le célèbre Dr Récamier examina lui aussi ces restes, et le 25 avril 1847 remit le résumé de ses observations (conformes aux conclusions de ses confrères) à M. le curé de Sainte-Marguerite qui établit un dossier de toutes ces pièces,... et mourut six ans plus tard.

« Avant sa mort, l'abbé Haumet, lisons-nous dans l'ouvrage de M. des Varannes, avait avoué à son ami l'abbé Bossuet (2) qu'il avait bien regretté de s'être immiscé dans cette dangereuse question et de n'avoir pas fait réinhumer le cercueil sans y toucher, car lorsqu'on fut informé à Rome et à Froshdorff des constatations ayant suivi sa découverte, constatations dont il avait cru devoir avertir l'archevêché de Paris et la branche déchue

(1) Cf. LENORMANT DES VARANNES, *Histoire de Louis XVII*. Ouvrage assez peu connu et auquel nous empruntons ces détails.

(2) Abbé Bossuet, curé de Saint-Louis en l'Île.

des Bourbons, il avait reçu l'ordre « de garder le plus profond silence sur ces restes et de les replonger dans l'oubli ». Il avait obéi, mais par une clause de son testament, il avait chargé son notaire de remettre tout le dossier au D^r Milcent. Voici quel était ce dossier :

PIÈCE N° 1.

Copie d'une note de M. le Curé de Sainte-Marguerite.

« Je savais depuis longtemps que l'infortuné fils de Louis XVI avait été déposé dans le cimetière de Sainte-Marguerite ; une tradition constante et quelques histoires de Louis XVII m'avaient aussi appris que le fossoyeur l'avait enlevé une des nuits qui suivirent l'inhumation et transporté près de la porte latérale de l'église, derrière la chapelle actuelle de Sainte-Marguerite.

« J'avais entendu dire encore que des fouilles faites en 1814 ou 1815 n'avaient amené aucun résultat. Je n'aurais donc jamais pensé à rechercher les restes du jeune prince et je n'avais d'ailleurs aucune autorité.

« Au mois de novembre 1846 (on avait une permission de la police à l'occasion d'une fonte de cloche), en étant blissant dans l'ancien cimetière une sorte de hangar pour le service de l'église, on trouva en face du pilastre gauche de la porte latérale, à une profondeur moindre que celle qui est exigée pour les inhumations, un cercueil en plomb long de... Je pensai d'abord qu'il n'y avait autre chose à faire que de creuser à côté une fosse un peu plus profonde et d'y mettre le cercueil. Je ne soupçonnais pas d'abord qu'il pût renfermer les restes du prince. La matière de ce cercueil et sa mesure auraient plutôt éloigné de moi cette pensée.

« Cependant le fossoyeur ayant pris soin d'exhumer le corps et de le déposer dans un endroit où il pût le retrouver dans des temps plus heureux, il n'est pas du tout invraisemblable qu'il ait été engagé à cela et même peut-être aidé par d'autres personnes, ou que lui-même se soit procuré un cercueil de plomb, ce que son état lui

donnait occasion de faire assez facilement. Il a pu aussi avoir ses motifs pour prendre des mesures qui paraissent convenir à un jeune homme d'un âge un peu plus avancé. On sait d'ailleurs que les médecins qui visitèrent le jeune prisonnier du Temple constatèrent la longueur plus qu'ordinaire de ses jambes et de ses bras.

« Le cercueil fut apporté chez moi contenant le squelette presque entier. Je dis presque entier, parce que ce cercueil s'est trouvé, par vétusté, ouvert en plusieurs endroits de sa partie inférieure, ce qui a occasionné la perte de quelques petits ossements, sans importance du reste pour constater l'identité.

« M. le D^r Milcent, président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, se trouvait en ce moment au presbytère. Je le priai d'examiner avec soin les restes que je lui présentais. Il le fit, pas une fois, mais à diverses reprises. Il pensa même en devoir conférer avec un de ses confrères, le D^r Tessier, et voici le résultat de leurs observations. »

REMARQUES DU DOCTEUR MILCENT

« Cette pièce est entièrement écrite de la main de M. Haumet, curé de Sainte-Marguerite ; elle m'a été remise avec les suivantes par le notaire exécuteur testamentaire de M. Haumet après sa mort. — On n'a pas retrouvé le rapport scientifique qui est annoncé à la fin de cette pièce et que j'envoyai au curé de Sainte-Marguerite après avoir examiné le squelette soumis à mon observation avec MM. les docteurs Tessier et Davasse et quelques autres de mes amis ; je soupçonne que ce rapport aura été mis avec les ossements dans le nouveau lieu où ils ont été déposés. Quoi qu'il en soit, j'en donnerai la substance après la pièce n° 2.

Signé : Alph. MILCENT. »

PIÈCE N° 2.

Copie d'une lettre de M. le D^r Milcent à M. le Curé de Sainte-Marguerite.

(Cette lettre est le résultat d'un premier examen ; elle fut suivie d'un rapport détaillé où toutes les questions

étaient posées et discutées plus régulièrement et plus scientifiquement.)

« MONSIEUR LE CURÉ.

« J'ai examiné avec beaucoup de soin les ossements au sujet desquels vous m'avez fait l'honneur de me demander mon opinion. Ces ossements ne peuvent avoir appartenu qu'à un sujet fort jeune. Ils portent tous, de plus, un cachet particulier de faiblesse, de gracilité, de longueur disproportionnée, qu'on retrouve en général chez les personnes d'une constitution débile, scrofuleuse, ou qui ont vécu dans de mauvaises conditions hygiéniques.

« En examinant avec une grande attention les différentes parties de ce squelette, j'ai trouvé sur l'extrémité inférieure de l'os de la cuisse gauche, des traces évidentes d'une carie, et sur l'extrémité de l'un des deux os de la jambe du même côté, une altération analogue.

« Il est inutile d'ajouter ici quelques autres considérations qui pourraient donner au besoin à mon opinion sur l'âge, le sexe et la constitution de celui à qui ont appartenu ces ossements, une valeur plus scientifique.

« Si maintenant on rapproche les particularités que je viens d'indiquer, des détails historiques et des pièces officielles que nous possédons sur l'infortuné Louis XVII, on ne peut méconnaître la remarquable coïncidence qui existe entre les unes et les autres.

« On trouve, en effet, dans le rapport de M. Harmand, commissaire du Comité de sûreté générale, chargé de visiter le jeune prisonnier du Temple, « que le prince « avait le maintien du rachitisme, et d'un défaut de conformation, que les jambes et les cuisses étaient longues et menues, les bras de même, le buste très court, « la poitrine élevée, les épaules hautes et resserrées, la « tête très belle dans tous ses détails, etc. » Il ajoute qu'« il constata une tumeur au poignet et au coude, et « les mêmes grosseurs aux deux genoux sous le jarret. »

« Le procès-verbal d'autopsie par les D^{rs} Dumaringin, Pelletan, Lassus et Jeanroy contient entre autres détails

les lignes suivantes : « Tous les désordres dont nous « venons de donner le détail sont évidemment l'effet « d'un vice scrofuleux existant depuis longtemps. » On y lit aussi : « Au côté interne du genou droit, nous avons « remarqué une tumeur sans changement de couleur à la « peau, et une tumeur sur l'os radius près du poignet, « du côté gauche. » Les mêmes tumeurs avaient déjà été mentionnées dans un rapport de Sévestre, député de la Convention.

« On regrette de ne pas trouver dans le procès-verbal l'examen des os, seules parties du corps qui nous restent ; mais, indépendamment des caractères de conformation vicieuse qui sont si nettement mentionnés dans le rapport de M. Harmand, ces kystes ou tumeurs remplies d'une matière blanche, lymphatique (voir le procès-verbal d'autopsie), en un mot tuberculeuse, trouvés par les médecins, s'accompagnent bien souvent d'altération des os eux-mêmes, altérations que nous avons trouvées sur le petit squelette en question.

« En 1817, M. Pelletan signa une espèce d'appendice au procès-verbal d'autopsie dans lequel il rappelle la manière dont le crâne fut scié, et où il dit « Que l'on doit retrouver la calotte du crâne remise en place », et c'est en effet ce que j'ai constaté.

« Enfin, ai-je besoin de vous faire remarquer une dernière coïncidence entre l'existence de cette belle chevelure que le rapport de M. Harmand signale et la présence, dans le cercueil, de ces cheveux longs et roux, dont le temps et la terre ont seulement altéré la couleur (1) ?

« Quant à la place qu'occupait le corps dans le cimetière Sainte-Marguerite, place indiquée par les traditions

(1) « Est-il bien certain que le temps et le séjour dans la terre aient altéré la couleur des cheveux ? Ce que je puis dire, c'est que ces cheveux étaient rouges. J'en ai conservé quelques-uns : ils sont d'un rouge terne, mais très prononcé. — Signé : Alph. MILCENT. »

Ces cheveux sont toujours en ma possession ; et ont conservé une teinte rougâtre. Grâce à l'obligeance de M. G. Lenôtre et à l'amabilité de M. V. Sardou, j'ai pu les comparer aux cheveux authentiques du Dauphin, qui possède ce dernier, et qui, blonds et soyeux, ne leur ressemblent ni comme couleur ni comme nature de cheveux. (G. M.)

authentiques et pour ainsi dire vivantes dans notre paroisse, et qui reposent d'ailleurs sur des preuves historiques d'une grande valeur, je n'en parle pas, c'est une circonstance que vous connaissez mieux que moi (4). »

« Une seule chose me laisse encore quelques doutes, que je vais du reste éclaircir ; c'est la longueur considérable des os des jambes ; mais ce fait singulier par lui-même, et tout à fait extraordinaire pour un enfant de cet âge (10 ans et deux mois), ne devient-il pas une nouvelle preuve de l'authenticité de vos reliques, si l'on se rappelle cette longueur des membres dont M. Harmand fut surpris dans sa visite au Temple ?

« Je m'arrête, Monsieur le Curé ; je compte, en effet, exposer plus nettement, dans une pièce plus régulière, les réflexions un peu confuses que je viens de vous soumettre.

« Veuillez agréer, Monsieur le Curé, etc.

« Paris, le 3 février 1847.

« Signé : Alph. MILCENT.

« P.-S. — Je n'ai pas besoin de vous prier de faire l'usage qu'il vous plaira de cette lettre, en attendant mon procès-verbal. »

Remarques de M. le D^r MILCENT sur cette Lettre

« Cette lettre est le résultat d'une première impression, telle qu'elle est rédigée dans la pensée, partagée et inspirée par M. le curé de Sainte-Marguerite, que le squelette était celui de Louis XVII. Elle démontre au moins une chose : l'identité des restes retrouvés et du corps de l'enfant mort au Temple. Mais elle indique déjà quelques doutes au sujet de cette longueur des membres tout à fait extraordinaires pour un enfant de l'âge du prince. C'est qu'en effet, une fois la première question résolue par l'affirmative (ces ossements sont-ils bien ceux de l'enfant

(4) Ma mère, nièce du juge de paix du viii^e arrondissement, habitait chez son oncle, rue Saint-Bernard, en face du cimetière. Le fossoyeur, nommé Bétrancourt, lui montra la place où il avait inhumé le petit Louis XVII, comme il l'appelait.

Cette place n'est pas celle où on a trouvé le corps. Mais sans doute le fossoyeur ne jugea à propos de parler que de la première inhumation.

« Signé : Alph. MILCENT. »

mort au Temple et enterré dans le cimetière Sainte-Marguerite ? », il en surgit une autre que je ne prévoyais pas au premier abord : Est-il possible que ces ossements aient pu appartenir à un enfant d'un peu plus de 10 ans ? Or, cette dernière question était résolue par la négative dans le rapport détaillé qu'on n'a pas retrouvé dans les papiers de M. le curé de Sainte-Marguerite, mais dont je puis donner les conclusions, en étant moi-même l'auteur, et en ayant plusieurs fois conféré avec M. le D^r Tessier et aussi avec M. le D^r Davasse.

« Du reste, ces conclusions sont conformes à celles qu'on trouve dans la pièce suivante, où est consignée l'opinion de M. Récamier et des D^{rs} Audral, Lallemand, Bayle, etc. Je conclus en disant :

« Qu'il me paraissait démontré que ces ossements étaient bien ceux de l'enfant détenu au Temple au moment de la visite du commissaire Harmand, de l'enfant dont l'autopsie avait été faite, peu de temps après, par les D^{rs} Dumangin, Pelletan, Lassus et Jeanroy et qui avait été enterré dans le cimetière Sainte-Marguerite ;

« Mais qu'il était absolument impossible d'admettre que le squelette fût celui d'un enfant de 10 ans et quelques mois, et qu'il ne pouvait avoir appartenu qu'à un jeune garçon de 15 à 18 ans.

« 21 mai 1853. »

Suivent les attestations, confirmant ces conclusions, des D^{rs} Tessier, médecin des hôpitaux ; Davasse, ancien interne des hôpitaux ; Bayle, agrégé sous-bibliothécaire à l'Ecole de Médecine.

PIÈCE N^o 3.

(Ecrit en entier de la main de M. le D^r Récamier, signée par lui. Original conservé par le D^r Milcent (1).
Contenant les observations de M. Récamier, et opinions des D^{rs} Bayle, Audral (professeur à la Faculté et de l'Institut) et Lallemand (de l'Institut), Simon de l'Huys, concluant que le squelette n'a pu appartenir qu'à un sujet de 15 à 16 ans ou plus. (Datées du 25 avril 1847.)

(4) J'ai conservé précieusement l'original de cette pièce dont l'authenticité a été mise en doute par M. Chantelaube, qui ne cite qu'en partie cet important document soi-disant suspect ou falsifié. Dans le rapport du D^r Récamier (écrit et signé de sa main) on lit ce qui suit : « Les os des membres et les dents semblent appartenir à un sujet de quinze ou seize ans environ ou plus.... on voit les dents de sagesse dont l'une était prête à sortir. »

(G. M.)

Nous avons cité le nom du D^r Récamier, M. le V^{ie} d'Orcet ayant eu l'occasion de le voir, écrit à ce sujet :

« J'arrivai à Paris à la fin de 1847. On était le D^r Récamier parmi les médecins qui avaient été appelés à faire l'examen du squelette. J'allai trouver cet illustre ami de ma famille et le priai de me dire en toute sincérité ce dont il avait été témoin.

« — Est-ce que par hasard, me dit-il, avec la brusquerie de son langage habituel, vous croiriez à la fable de Louis XVII ?

« — Il ne s'agit pas, lui dis-je, de savoir s'il vit aujourd'hui, mais si c'est bien son corps qu'on vient de découvrir.

« — Non, ce n'est point le corps du Dauphin. On m'a appelé à faire l'examen d'ossements parfaitement conservés et de dire s'ils pouvaient être ceux du fils de Louis XVI. Or, il faudrait n'avoir aucune connaissance d'anatomie pour ne pas reconnaître le squelette d'un enfant plus âgé de 3 ou 4 ans. Il y a certainement cette différence d'âge. On m'a aussi montré une touffe de cheveux qui adhéraient au crâne ; ils sont d'un blond foncé tirant sur le roux. Ainsi il est évident que ces restes n'appartiennent pas au petit Dauphin.

« Cependant, on m'a démontré que c'est bien le corps de l'enfant mort au Temple, c'est incontestable.

« — Si c'est ainsi, repris-je, il faut nécessairement admettre que Louis XVII a été enlevé de sa prison et remis par un autre enfant.

« — Ma foi, reprit-il, j'en y comprends rien. Mais pour croire que Louis XVII existe, et que sa famille a refusé de le reconnaître, jamais je n'y consentirai.

« Ce brave homme, d'un cœur encore plus élevé que son génie, ne savait pas plus transiger avec ses regrets qu'avec sa foi. » (Correspondance du V^{ie} d'Orcet. Note envoyée le 22 mars 1884 et citée par M. Le Normant des V.)

« Toutefois, ajoute ce dernier, il ne pouvait se défendre de certains doutes, et nous tenons du D^r Raynaud, ne-

veu d'un ancien vicaire de Sainte-Marguerite sous la Restauration, que, se trouvant en consultation avec lui, le D^r Récamier lui parla beaucoup de la question Louis XVII qui le préoccupait vivement. » (Lettre du D^r Raynaud du 24 mai 1887.) (Cité par M. Lenormant des Varannes.)

Tel fut le résultat de la première exhumation faite en 1846.

La conclusion de cet examen médical était, comme on l'a vu, qu'il y avait *identité* entre les restes examinés et ceux de l'enfant mort au Temple, mais qu'il y avait *impossibilité absolue* de pouvoir attribuer ces ossements à un enfant âgé de 10 ans ; par conséquent à Louis XVII.

— On ne jugea pas opportun de livrer le résultat de ces recherches au public, et ces documents ainsi que les conclusions de ce rapport restèrent à peu près ignorés jusqu'en 1884 (1).

* *

Une deuxième exhumation eut lieu le mardi 5 juin 1894, sur la requête de M. G. Laguerre, par les D^{rs} Félix de Backer, Manouvrier, Magitot, Poirier, etc., en présence de notabilités parisiennes et de journalistes.

« Nous nous sommes imposé même, écrit le D^r de Backer (2), de ne point lire le rapport dressé en 1846 par nos confrères le D^r Récamier et le D^r Milcent, avant.

(1) En 1887, M. Chantelauze, dans les *Derniers chapitres de mon Louis XVII*, rappelant la découverte de 1846, ne met pas en doute que les ossements examinés à cette époque ne fussent bien ceux du *jeune prisonnier du Temple visité par Harmand de la Meuse, et autopsié par les D^{rs} Dumangin, Pelletan, etc.* Sa conviction est basée sur la concordance frappante qu'offrent ces ossements avec les détails donnés par le commissaire Harmand de la Meuse sur le rachitisme, les difformités, les tumeurs de l'enfant, et la description du corps de cet enfant dans le procès-verbal d'autopsie. Mais malgré la déclaration des médecins concluant à l'impossibilité de considérer ce squelette comme ayant pu appartenir à un enfant de 10 ans, il ne craint pas d'affirmer avec la belle assurance d'un historien qui sait tout (car, suivant le mot de Brunetière, « c'est surtout en histoire qu'il y a des gens qui savent tout ») : *Que ces restes étaient bien réellement ceux du fils de Louis XVI.*

(2) Voir *Louis XVII au cimetière Sainte-Marguerite*, par le D^r DE BACKER.

d'avoir complètement achevé notre rapport personnel, et ce n'est qu'après avoir déduit nos conclusions que nous nous sommes rendu un compte détaillé de nos mensurations; elles étaient, pour la plupart, d'accord avec celles de nos illustres devanciers, ne nous permettant pas de douter un seul instant que nous fussions en présence du même squelette. Nous pouvons aujourd'hui certifier l'identité absolue. »

De ce nouvel examen médical il résultait que, conformément aux constatations déjà faites en 1846, le squelette de l'enfant enterré au cimetière Sainte-Marguerite, ne pouvait être attribué qu'à un sujet âgé d'au moins 14 ans, et ne pouvait être par conséquent celui du Dauphin. Il semble donc que ce premier point soit définitivement et scientifiquement acquis. Reste à savoir s'il y a identité entre ces restes et ceux de l'enfant mort au Temple et autopsié le 21 prairial de l'an III de la République. Nous avons vu que la commission de 1846 avait résolu cette deuxième question par l'affirmative; il est regrettable que la commission de 1894 ne se soit pas prononcée sur ce deuxième point, et n'ait pas cherché à se rendre compte, à l'aide du procès-verbal d'autopsie, si elle se trouvait bien en présence des restes de l'enfant décédé et autopsié à la prison du Temple; car la question résolue (le squelette n'est pas celui du Dauphin) paraît dénuée d'intérêt, si celle d'identité (entre le squelette examiné et celui de l'enfant mort au Temple) n'a pas été au préalable définitivement éclaircie.

Si l'on parvient à résoudre cette deuxième question, — puisque aussi bien il est maintenant prouvé que les restes de l'enfant inhumé au cimetière Sainte-Marguerite n'ont pu appartenir au Dauphin, — il sera positivement démontré que Louis XVII n'est pas mort à la prison du Temple, comme l'affirment d'une façon par trop catégorique la plupart des historiens, toujours portés à « incliner les faits dans le sens de leurs opinions ». Mais ne savons-nous pas, comme l'a dit Joseph de Maistre, que « depuis deux siècles l'histoire n'est qu'une vaste conspiration contre la vérité ».

En dehors des preuves scientifiques, sur lesquelles seules nous avons voulu nous appuyer, beaucoup d'arguments historiques, plus ou moins controversés, il est vrai, paraissent confirmer la thèse de la survie du Dauphin.

Nous nous abstenons d'énumérer les aveux arrachés aux personnages les plus dignes de foi, tous les faits, tous les documents maintes fois cités, et qui, pour ne pas être absolument probants, n'en soulèvent pas moins des doutes très sérieux sur l'authenticité de la mort de Louis XVII à la prison du Temple. De cette mort, il n'y a jamais eu de preuve absolument convaincante et incontestée; et si à tous les faits étranges et inexplicables qui entourent ce drame historique, on ajoute les constatations résultant des exhumations de 1846 et de 1894, il est permis de conclure, sans témérité, que le problème de la mort ou de la survie du Dauphin est loin d'être résolu.

Le sera-t-il jamais? Peut-être, si, les historiens, unquement soucieux de la vérité historique, abandonnant toute opinion ou idée préconçue, consentent enfin à s'incliner devant l'autorité des faits et l'évidence des constatations scientifiques.

On sait que, grâce à l'autorisation donnée par le Pape Léon XIII, les Archives du Vatican sont maintenant ouvertes aux recherches historiques; peut-être serait-il possible d'y trouver quelques pièces ou documents inédits et de nature à éclaircir cette énigme (1).

Espérons aussi que les prochaines fouilles opérées par la Commission du Vieux Paris jetteront une lumière définitive sur cette question tant controversée, qu'elles rétabliront la vérité historique « de toutes les vérités la plus changeante et la plus incertaine » (Brunetière) et qu'elles élucideront enfin le mystère qui semble avoir été obscurci à dessein, de la mort ou de l'évasion de l'infortuné fils de Louis XVI.

G. MILCENT.

1^{re} Février 1904.

(1) Une très curieuse correspondance fut, paraît-il, échangée avec le Vatican quand on décida d'ériger la Chapelle expiatoire.

Une visite au cimetière Sainte-Marguerite

— 1^{er} MARS 1904 —

Nous trouvant, il y a quelques jours, à Paris, nous avons voulu revoir la vieille *église Sainte-Marguerite*, et visiter le cimetière historique, dont il ne restera bientôt plus que le souvenir.

Nous désirions aussi (afin de pouvoir en parler à notre Société) nous rendre compte des fouilles déjà exécutées, et qui vont être continuées sous la direction des membres de la Commission du Vieux-Paris.

Nous ne dirons rien de la curieuse église très peu connue, quoique remplie d'intéressants souvenirs. (On sait qu'elle fut bâtie en 1634 et qu'elle est située en plein faubourg Saint-Antoine, au delà de la Bastille, près de l'Hôpital Trousseau, entre la rue de Charonne et la rue Saint-Bernard.)

Quand on pénètre dans le petit cimetière, où l'on accède maintenant par l'intérieur de l'église, une impression de tristesse vous envahit : l'on a devant soi un terrain vague, abandonné, et que le vandalisme de l'administration — coutumière de pareils méfaits — a déjà complètement dévasté. Quelques rares tombes apparaissent encore, mais les beaux arbres ont été abattus ; des troncs, des branches jonchent le sol ; toute la verdure a disparu, qui, naguère encore, donnait un peu de gaieté et de fraîcheur dans ce vieux coin de Paris.

Le sol a été remué de place en place, et l'on foule aux pieds les ossements mis au jour, à la suite des dernières fouilles.

On nous a montré l'endroit où repose le cercueil du pseudo Louis XVII. Derrière la *chapelle des Ames du Purgatoire* — (bizarre chapelle bâtie en 1765 par l'architecte Louis) — devant un soupirail en croix, qui éclaire un des caveaux mortuaires de l'église où sont enterrées des religieuses mortes avant la Révolution ou guillotonnées pendant la Terreur, on a creusé une fosse maçonnerie ; cette fosse contient les restes du jeune prisonnier du Temple. C'est bien en effet, à cette place, qu'en 1846 et en 1894 fut réinhumé le cercueil contenant ces précieux restes ; mais l'endroit primitif où le cercueil fut découvert (en novembre 1846), se trouve un peu plus

à droite, près du pilastre gauche de l'église ; là existe encore actuellement le petit hangar que fit construire, ainsi que nous l'avons rappelé, l'ancien curé de Sainte-Marguerite, M. l'abbé Haumet. Le *fossoyeur Bétrancourt* avait, maintes fois, raconté qu'il avait retiré lui-même la bière de Louis XVII, de la fosse commune où elle avait été tout d'abord déposée, et qu'il l'avait transportée — pendant la nuit qui suivit l'inhumation — près du pilastre gauche de l'église : sur ce pilastre, il avait même gravé une croix, afin de bien indiquer l'emplacement.

Jusqu'à présent la Commission du Vieux-Paris n'a fait pratiquer aucune fouille de ce côté. Elle s'est bornée à faire creuser près de la croix en pierre située au milieu du cimetière, et à une place indiquée par *Voisin* en 1816, comme étant celle où il aurait inhumé le jeune Dauphin.

On sait que ce *Voisin*, ancien conducteur des convois de la paroisse Sainte-Marguerite, voulant, sous Louis XVIII, se donner un rôle important, et se faire passer pour un zélé royaliste, prétendit que Louis XVII avait été enterré, non dans la fosse commune, mais dans une fosse creusée par lui *Voisin*, et située près de la croix du cimetière. Cette affirmation étrange fut énergiquement démentie par le fossoyeur Bétrancourt et le concierge du cimetière, Bureau. Quoi qu'il en soit, la « Commission du Vieux-Paris », plus curieuse que le Gouvernement de la Restauration, a tenu à faire exécuter des fouilles à l'endroit exact indiqué par *Voisin*..., et n'a rien trouvé, si ce n'est quelques ossements qui ne peuvent se rapporter à ceux du Dauphin, ou de l'enfant mort au Temple. Jusqu'à présent, les recherches se sont bornées là. Que compte faire maintenant la Commission ?

Elle a, nous a-t-on dit, l'intention de faire opérer des fouilles sous le *mur actuel du cimetière*, à l'endroit où se trouvait autrefois la fosse commune. (L'ancien mur, aujourd'hui démoli, avançait un peu plus dans la rue Saint-Bernard.)

La Commission compte aussi faire démolir le *petit hangar* construit en 1846 par l'abbé Haumet. On recherchera la croix gravée sur le pilastre de l'église, au dire de Bétrancourt, et qui indiquait la place exacte où il avait réinhumé le cercueil extrait par lui de la fosse commune. On referra les fouilles, déjà faites en 1846 à cette place (1), afin de retrouver, s'il est possible, une autre bière ou des

(1) Ces recherches et ces fouilles n'ont pas été faites.

ossements ayant pu appartenir à un enfant de dix ans, et pouvant être attribués au Dauphin. Si ces recherches ne donnent aucun résultat et si l'on retrouve la croix indiquée par le fossoyeur, les affirmations très nettes de celui-ci seront confirmées, et l'on aura une nouvelle preuve que l'enfant enterré à cette place et découvert en 1846 était bien le prisonnier du Temple.

— On prétend que la Commission du Vieux-Paris ne serait pas décidée à exhumer une troisième fois le squelette découvert par l'abbé Haumet (et déjà examiné par deux commissions scientifiques), parce qu'il lui semble démontré que ces ossements ne sont pas ceux de Louis XVII. Nous en tombons d'accord, mais ne sont-ce pas les ossements du jeune prisonnier mort et autopsié au Temple ; toute la question est là, il serait donc infiniment regrettable que l'on ne cherchât point à trancher cette question à l'aide d'une nouvelle exhumation et d'un nouvel examen du procès-verbal d'autopsie (1).

En quittant, pensif, ce petit cimetière si plein de mystère, et maintenant si dévasté, ce lieu à l'aspect désolé, où dorment tant d'inconnus — victimes illustres ou ignorées de la Révolution, — en contemplant cette fosse commune où grands et petits se retrouvaient alors (car, suivant le mot expressif de la veuve Bétrancourt, « à cette époque tout le monde était *égaux* ! »), ces paroles de Shakespeare nous revenaient en mémoire : « Il se fait ici d'étranges révolutions, si nous avions d'assez bons yeux pour les voir. »

Et, jetant un dernier regard sur ce sol bouleversé, sur ces ossements épars et foulés aux pieds, « sur ces crânes qui avaient autrefois une langue pour chanter », nous songions que mieux eût valu peut-être ne pas déranger dans leur sommeil ces pauvres morts dont la dernière demeure n'est pas même respectée. Ici, le fossoyeur ne peut pas dire, comme à *Elseneur*, que « c'est lui qui bâtit le plus solidement, et que les demeures qu'il construit durent jusqu'au jugement dernier ».

G. M.

(1) La Commission du Vieux-Paris n'a malheureusement pas procédé à cette exhumation, et les fouilles opérées dans le cimetière n'ont donné aucun résultat, comme il était facile de le prévoir.